

# BILAN D'ACTIVITÉ 2019



## LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2019 a été une année particulièrement intense au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. Le tribunal a connu un nombre record d'entrées, avec 3 173 dossiers, soit une augmentation de 18,8 % (2 671 entrées en 2018). Alors même que le ressort du tribunal administratif ne comporte pas de centre de rétention, le contentieux des étrangers représente 41,5 % des requêtes nouvelles en 2019 et progresse encore de 44,6 % par rapport à l'année dernière (1 317 requêtes en 2019 contre 911 en 2018). Les sorties atteignent également le nombre record de 3 300, ce qui a permis de maintenir un taux de couverture très satisfaisant de 104 %.

Le stock est particulièrement sain avec seulement 1 % des dossiers de plus de deux ans.

Enfin, le délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock s'établit à 5 mois et 9 jours (9 mois et 10 jours en moyenne pour les tribunaux administratifs) et le délai moyen constaté – affaires ordinaires (seul critère véritablement représentatif) est de 10 mois et 13 jours (1 an 1 mois et 27 jours en moyenne pour les tribunaux administratifs de trois à quatre chambres).

Ces résultats ont été obtenus grâce à l'engagement de chacun et il appartiendra au tribunal de les confirmer en 2020.

**Jean-Paul WYSS**

**3 173**  
affaires enregistrées  
+ 18,8 %  
par rapport à 2018

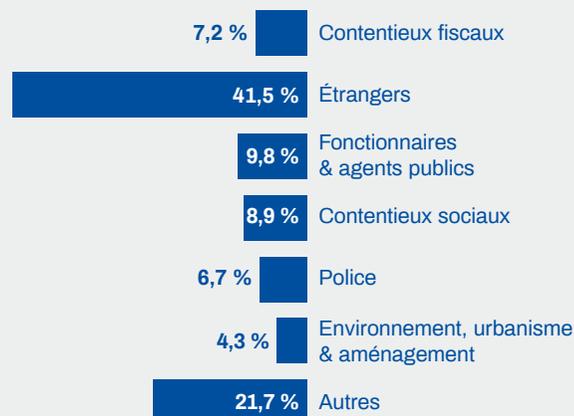
**3 300**  
affaires jugées  
+ 14,8 %  
par rapport à 2018

Délai prévisible moyen de jugement

**5 mois et 9 jours**

- 67,2 % entre 2009 et 2019

## Répartition des affaires enregistrées en 2019 par type de contentieux



## Nombre d'affaires en données nettes

